

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1459

10 juin 2015

SOMMAIRE

Care Invest S.A.	70012	Hatchepsout SPF S.A.	70028
Care Invest S.A.	70012	Hatfield S.A.	70029
Care Invest S.A.	70013	Hauk & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.	70019
Care Invest S.A.	70012	Hauk & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.	70029
Car Sud International S.A.	70012	Heritam SICAV	70029
Daphsys S.à r.l.	70009	Hitec Luxembourg S.A.	70029
EIG Sete Holdings S.à r.l.	70032	Home Painting S.à r.l.	70020
Endherma S.A., SPF	70032	Howick Place Office S.à r.l.	70020
Factor Finance S.A.	70013	Immo-Unico S.A.	69986
Factor Finance S.A.	70013	J+ S.A.	69990
FB Groupe Luxembourg	70013	Kapelleberg SA.	69990
Feapda Congress 2016 a.s.b.l.	70014	Kwasa Europe S.à r.l.	69993
Felula S.A.	70015	Kwasa Quattro Berlin S.à r.l.	69993
FFE Holding S.à r.l.	70015	Kwasa Quattro Hamburg S.à r.l.	69993
Fideslum S.A.	70016	Luxbar Sàrl	69994
GREP Zwei S.à r.l.	70032	M3M, Motorsport Marketng Management Sàrl	70000
GS Spiegler Lux S.à r.l.	70017	Meridian Funding Sea World 2015-1 S.à r.l.	69994
GST AutoLeather Holdings S.A.	70017	Online-Marketing.lu S.à r.l.	70004
GS van Gogh Lux II S.à r.l.	70016	Orizava S.A. SPF	69986
GS van Gogh Lux I S.à r.l.	70016	OUTLET.lu S.à r.l.	70004
GTB-TBG Holdings S.à r.l.	70018	Pentavest S.à r.l.	70004
GT Global S.A.	70018	People Skill S.à r.l.	70004
Gugler Europe S.A.	70018	Piccio Investments S.à r.l.	70004
Gugler Europe S.A.	70019		
Gugler Europe S.A.	70019		
Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A.	70030		
Hammerhead Investments S.A.	70019		

Orizava S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.674.

Les comptes clôturés au 9 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056998/10.

(150065504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Immo-Unico S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.134.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Immonetto S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, inscrite du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B, numéro 185.242, représentée par son administrateur unique, Monsieur Edward VAN THIELEN, ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 février 2015,

laquelle procuration, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, présent ou représenté comme il est dit ci avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

La Société existe sous la dénomination de «IMMO-UNICO S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition ou la cession d'immeubles ainsi que la mise en location, l'administration, la gestion, et le développement de ces immeubles, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société aura également comme objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré qualifié, tel que représenté, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur unique, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
 - Monsieur Edward VAN THIELEN, administrateur de sociétés, né le 15 octobre 1965 à Lier (Belgique) demeurant au 15, Gentiaandreef, B-3140 Keerbergen (Belgique).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
 - Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 114.190.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 mars 2015. 2LAC/2015/5495. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057453/207.

(150065220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

J+ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 163.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057466/9.

(150065796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Kapellebierg SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.141.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société PRINCE CHARLES SARL, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 94 094,

représentée par Tom WAGNER, ci-après nommé, suivant résolution du conseil de gérance du 30 mars 2015 ci-jointe en annexe,

2.- La société WARE SA, avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 133 663,

représentée par Frédéric REICHLING, ci-après nommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué et Tom WAGNER, ci-après nommé, agissant en sa qualité d'administrateur B,

3.- Frédéric REICHLING, gérant, né à Luxembourg, le 8 novembre 1978, demeurant à L-8376 Kahler, 70, rue Principale,

4.- Michael REICHLING, gérant, né à Luxembourg, le 8 novembre 1978, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville, d'ici absent mais représenté par Frédéric REICHLING, prèdit, suivant procuration ci-jointe en annexe,

5.- Tom WAGNER, gérant, né à Ettelbruck, le 25 janvier 1980, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 5, rue de Roeser,

6.- Jerry WAGNER, gérant, né à Ettelbruck, le 8 mai 1985, demeurant à L-1161 Luxembourg, 5, rue Chingiz T. Aitmatov, ici représenté par Tom WAGNER, prèdit, suivant procuration ci-jointe en annexe.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Kapellebierg SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, céder, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances, garanties, sûretés, ou autrement.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille (32.000.-) euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur de trois cent vingt (320.-) euros, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement un administrateur A et un administrateur B.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par:

1.- La société PRINCE CHARLES SARL, prédite, cinquante actions	50
2. - La société WARE SA, prédite, dix actions	10
3. - Frédéric REICHLING, prédit, dix actions,	10
4. - Michael REICHLING, prédit, dix actions,	10
5. - Tom WAGNER, prédit, dix actions,	10
6. - Jerry WAGNER, prédit, dix actions	10
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-deux mille (32.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Tom WAGNER, gérant, né à Ettelbruck, le 25 janvier 1980, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 5, rue de Roeser, Administrateur A respectivement nommé à la fonction de président du conseil d'administration,

2.- Jerry WAGNER, gérant, né à Ettelbruck, le 8 mai 1985, demeurant à L-1161 Luxembourg, 5, rue Chingiz T. Aitmatov, Administrateur A,

3.- Aloyse WAGNER, gérant, né à Troisvierges le 24 août 1954, demeurant à L-2241 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman, Administrateur A,

4.- Frédéric REICHLING, gérant, né à Luxembourg, le 8 novembre 1978, demeurant à L-8376 Kahler, 70, rue Principale, Administrateur B,

5.- Michael REICHLING, gérant, né à Luxembourg, le 8 novembre 1978, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville, Administrateur B.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

G.T. Fiduciaires SA, en abrégé G.T.F. SA, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121 820.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraires: 212,74

Signé: Wagner, Reichling et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10648. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015057473/164.

(150064413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Kwasa Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.183.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015057480/11.

(150065899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Kwasa Quattro Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.612.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015057481/11.

(150065771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Kwasa Quattro Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.562.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015057482/11.

(150065770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Luxbar Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2633 Senningerberg, 101, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 103.130.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon mandat de gérant administratif.

Cédric Hoffmann.

Référence de publication: 2015057507/9.

(150064951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Meridian Funding Sea World 2015-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 196.127.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Bahri Jawwi Private Foundation, a private foundation, incorporated under the laws of Curacao, having its registered address at Kaya Richard J. Beaujon Z/N, P.O: Box 837, Curacao,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested to the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is a private limited liability company which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

- To perform any transaction, directly or indirectly, in relation to movables, real estate property or any property rights and interests, and including but not limited to, acquisitions, disposals, leases and management, partly or in full, of any real estate property and property rights and interests in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial and real estate operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4 Name. The Company will have the name "Meridian Funding Sea World 2015-1 S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered seat of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory seat registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would be prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect

on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and the profits of the Company in direct proportion to the numbers of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not have to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

Art. 8. Transfers of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (the "Board of Managers"). The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders holding the majority of votes. In case a manager is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited duration from the date of his election.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objective and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the managers or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers or any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers or any two members of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad-hoc agents.

The manager, or in plurality of managers, the Board of Managers or any two members of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose amongst its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers.

The meeting of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented. Any decision of the Board of Managers shall be adopted by simple majority of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of conference call or by similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence in the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such meetings, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of the managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 13. Shareholder's decision. The single shareholder assumes all powers to the general meeting of the shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in the collective decisions irrespectively of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In any such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of the shareholders. Within six month from the end of the financial year, the annual general meeting of the shareholders is held in the City of Luxembourg, at the date, time and place specified in the convening notice.

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, The Company's account are established and the Board of Managers prepares an inventory including the indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19 Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions is made in these Articles.

In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2015.

Subscription and liberation

All five hundred (500) shares have been subscribed by the appearing party Bahri Jawwi Private Foundation, pre-designated.

All shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

69997

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The company will be administered by a Board of Managers composed of:
 - a. Mr. Rachid OUAICH, Finance Manager, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - b. Mr. Kamal IKHERRAZEN, Portfolio Manager with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - c. Mr. Benjamin HARTMEIER, Fund Controller, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 LuxembourgThey are all appointed for an undetermined period.
- 2) The registered address of the Company shall be established at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Bahri Jawwi Private Foundation, une fondation privée constituée sous les lois de Curaçao, ayant son siège au Kaya Richard J. Beaujon Z/N, P.O. Box 837, Curaçao,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoise ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droit de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.
- de conclure toute transaction, directe ou indirecte, en relation avec des biens corporels, des immeubles ou tout autre droit ou intérêt, et notamment mais non exclusivement d'acquérir, de disposer, de louer et gérer, partiellement ou en totalité, tout bien immobilier ou droit et intérêt au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale la Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur les biens mobiliers et immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet

pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Meridian Funding Sea World 2015-1 S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixe a douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représente par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'Associé Unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suppression des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions 1690 du Code Civil.

Art. 9. Conseil de gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants pourront, à tout moment, être révoqués, avec ou sans motif, par décision prise par les associés détenant la majorité des votes. Si un gérant est nommé sans mention de la durée de son mandat, il sera considéré comme nommé pour une durée illimitée à partir de la date de cette nomination.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance ou par deux des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou deux des membres du Conseil de Gérance peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou deux membres du Conseil de Gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leurs mandats.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion de par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise par le Conseil de Gérance, dûment convoqué. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contracteront à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quart du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou des décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans des six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à la date et l'endroit indique dans les convocations.

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société. L'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déductions des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommes par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise devra prévaloir.

Disposition transitoire

Le premier exercice sociale comme le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la partie comparante Bahri Jawwi Private Foundation, pré-désignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

70000

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Rachid OUAICH, Finance Manager, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

b. Monsieur Kamal IKHERRAZEN, Portfolio Manager, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

c. Monsieur Benjamin HARTMEIER, Fund Controller, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057512/344.

(150065604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

M3M, Motorsport Marketng Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, 22, maison.

R.C.S. Luxembourg B 196.154.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dixième jour d'avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc Dubois, né le 16 février 1964 à Lille (France), directeur marketing et commercial, demeurant à L-9631 Allerborn, Maison 22.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services commerciaux «all inclusive» dans le domaine des sports mécaniques, la location de véhicules automoteurs sans chauffeur, les actions de communication liées au domaine du sport automobile et du monde de l'automobile en général, la mise en place de supports publicitaires, la vente d'espaces publicitaires, l'organisation et la coordination d'opérations marketing, la mise en place d' «incentive» à destination des

entreprises, l'organisation d'événements et tous services accessoires à ces activités, en ce inclus l'achat et la vente sous forme de négoce, d'accessoires, d'articles et de produits liés à la branche automobile.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «M3M, MOTORSPORT MARKETING MANAGEMENT SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Wintrange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jean-Luc DUBOIS, pré-qualifié,	<u>100 parts</u>
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Luc Dubois, né le 16 février 1964 à Lille (France), directeur marketing et commercial, demeurant à L-9631 Allerborn, Maison 22.

- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant un que.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9631 Allerborn, maison 22.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L.DUBOIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6034. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057547/180.

(150065978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Online-Marketing.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1932 Luxembourg, 44, rue Auguste Letellier.
R.C.S. Luxembourg B 153.084.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057581/10.

(150065099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

OUTLET.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 107.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057582/9.

(150065606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 mars 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057589/11.

(150066271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

People Skill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 128.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057590/9.

(150066012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Piccio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.946.

In the year two thousand and fifteen.

On the twenty-fifth day of the month of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The private limited liability company BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 149542 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That of the Sole Shareholder holds all the shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Picchio Investments S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the RCS under number B 194946, incorporated before notary Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on January 12, 2015 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of notary Francis Kessler, prenamed, on March 4, 2015 (the Company),

and that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object clause of the Company so that article two (2) of the articles of association of the Company is amended to be read, as from now on, as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company. The company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article twelve (12) of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 12.** The company is administered by one or several manager(s) who need not be members.

The manager(s) shall be appointed by the general meeting of members. The general meeting of members shall also determine the number of managers, their remuneration and the term of their office. A manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the members.

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers composed of at least one class A manager and at least one class B manager. The class B manager(s) shall be manager(s) appointed, or as the case may be, dismissed by the general meeting of members with the prior written consent of Tokyo Star Bank Limited.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object and the present articles.

The company will be validly bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one class A manager and one class B manager. Notwithstanding the foregoing, the class B manager shall always be an independent manager (the “Independent Manager”) i.e. a manager of the company who shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, member, attorney or counsel of the company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, member, attorney or counsel of the company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, member, customer, supplier or other person,

or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, member, customer, supplier or other person. "Affiliate" shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, "control" (including, with correlative meanings, the terms "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the member.

A vacancy in the office of the class B manager shall be filled with a person who is also an Independent Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to insert a new article fifteen dash one (15-1) in the articles of association of the Company which will have the following wording:

" **Art. 15. 1.** Notwithstanding anything contrary in the present articles, the members or the managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all members or managers, in each case always including consent of the class B manager, acting in its position as member or manager, as applicable:

(i) filing or consenting to filing of an bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK Karuizawa ("TMK"), a Japanese tokutei mokuteki kaisha, under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the company's or TMK's assets;

(v) consolidating or merging the company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the company or TMK, or allowing the company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the company or TMK."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S.

Luxembourg) (RCS) sous le numéro B149542 (l'Associé Unique), représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration ci-jointe donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter:

Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée "Picchio Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 194946, constituée par devant le notaire Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 janvier 2015 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, prénommé, en date du 4 mars 2015 (la Société).

et que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article deux (2) des statuts de la Société aura, à compter de maintenant, la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société. La société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) qui ne doivent pas être nécessairement associés.

Le(s) gérant(s) doit(doivent) être nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés doit également déterminer le nombre de gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par les associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) de classe B est(sont) un gérant(s) désigné(s), ou, le cas échéant, révoqué(s) par l'assemblée générale des associés avec le consentement préalable écrit de Tokyo Star Bank Limited.

Sauf disposition contraire de l'assemblée générale des associés, en traitant avec des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet et les présents statuts de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y en a plus d'un, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Nonobstant ce qui précède, le gérant de classe B doit toujours être un gérant indépendant (le «Gérant Indépendant»), à savoir un gérant de la société qui ne doit pas avoir été au moment de la nomination de cette personne, et ne doit pas avoir été à tout moment au cours des cinq (5) ans précédents (a) un associé, porteur de parts, gérants, administrateur, fondé de pouvoirs, employé, partenaire, mandataire ou conseiller de la société ou ses Affiliés (autres que son mandat en tant que gérant indépendant et/ou associé spécial d'un Affilié ou titulaire d'une part nominale de la société ou un porteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou autre personne qui tire plus de deux (2) pour cent de ses achats ou ses revenus de ses activités avec le société ou tout associé, porteur de parts, administrateur, fondé de pouvoirs, employé, partenaire, mandataire ou conseiller de la société ou une de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant ou sous contrôle commun avec un tel associé, porteur de parts, partenaire, client, fournisseur ou autre personne, ou (d) un membre de la famille immédiate d'un tel associé, porteur de parts, administrateur, fondé de pouvoirs, employé, partenaire, client, fournisseur ou une autre personne. «Affilié» désigne à l'égard de toute personne, toute personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec cette personne. Aux fins de cette définition, «contrôle» (y compris, avec des significations corrélatives, les termes «contrôlés par» et «sous contrôle commun avec»), tel qu'il est utilisé à l'égard de toute personne, signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de causer la direction de la gestion et de la politique de cette personne, que ce soit par la détention de titres porteurs de droits de vote ou d'autres intérêts bénéficiaires, par contrat ou autre; étant entendu, toutefois, que la Société ne doit pas être considérée comme un Affilié de l'associé.

La vacance d'un poste de gérant de classe B doit être pourvue par une personne qui est aussi un Gérant Indépendant.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire initié à partir du Luxembourg permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres ayant participé.

Tout gérant peut agir à toute réunion en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'insérer un nouvel article quinze tirets 1 (15-1) dans les statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 15. 1.** Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les associés ou les gérants ne doivent pas, directement ou indirectement, causer ou permettre une des opérations suivantes (chacune, une «Action Significative»), sauf avec l'accord unanime de tous les associés ou les gérants, dans chaque cas, toujours avec le consentement du gérant de classe B, agissant en sa qualité d'associé ou gérant, selon le cas:

(i) le dépôt ou l'approbation du dépôt d'une faillite ou d'insolvabilité ou engager ou consentir autrement tout événement d'insolvabilité à l'égard de la Société ou TMK Karuizawa ("TMK"), une «tokutei mokuteki kaish» japonaise en vertu d'une loi sur la faillite une loi similaire de dissolution ou de liquidation ou une prescription juridique d'une autre juridiction, qu'elle soit en vigueur maintenant ou plus tard;

(ii) conclure une transaction, ou une cession, en relation avec tous ou substantiellement tous les actifs de la société ou TMK au profit de créanciers;

(iii) demander, consentir ou approuver toute requête, demande, procédure ou ordonner le redressement ou la nomination d'un conservateur, fiduciaire, directeur, inspecteur, dépositaire ou un curateur pour la société ou TMK ou tous ou substantiellement tous leurs actifs respectifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie, exécution ou autre saisie judiciaire (ou une procédure pour fixer, exécuter ou saisir) tous ou substantiellement tous les actifs de la société ou de TMK;

(v) consolider ou fusionner la société ou TMK avec ou dans toute autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la société ou TMK;

(vii) vendre tous ou substantiellement tous les actifs de la société ou TMK, ou permettre à la société ou TMK d'acquérir tous ou substantiellement tous les actifs ou l'activité de toute autre personne;

(viii) approuver un plan de restructuration ou de réorganisation de la société ou TMK ou toute conversion de TMK en toute autre forme d'entité; ou

(ix) modifier, réviser ou modifier autrement les documents statutaires de la société ou TMK.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation GAC/2015/2639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015057593/258.

(150065283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Daphsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 196.131.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alain GRESSE, ingénieur, né le 04 avril 1965 à Bastogne (Belgique), demeurant au 19, rue du Stade à B-6747 Saint-Léger (Belgique)

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Daphsys S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société porte sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra en particulier être désignée et agir en tant qu'associé-gérant-commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales, constituées ou non sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.

La Société pourra également prester des services de conseil économique consistant dans des services professionnels en matière macro et micro économique, des services de gestion d'entreprise et d'intermédiation, et tous autres services aux sociétés luxembourgeoises et étrangères, fonds d'investissement, ou tout autre type de structure d'investissement, situés à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans les sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.00 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Les gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Alain GRESSE, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 970,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-8437 Steinfort, 68 rue de Koerich.

2.- L'assemblée désigne pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain GRESSE, ingénieur, né le 04 avril 1965 à Bastogne (Belgique), demeurant au 19, rue du Stade à B-6747 Saint-Léger (Belgique)

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2015. Relation GAC/2015/3113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015057315/143.

(150065134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Car Sud International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.342.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015057949/12.

(150066255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour Care Invest SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015057951/12.

(150066374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

Extrait des résolutions des actionnaires à Luxembourg le 10 avril 2015

Acceptation de la démission de la société BOXTOX LTD de son mandat d'administrateur unique.

Nomination d'un nouvel administrateur unique:

Nutriluxe S.à.r.l., ayant son siège social 10A, rue Henri M-Schnadt L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B 193.406, avec effet immédiat et pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pour Care Invest S.A.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015057952/16.

(150066556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour Care Invest SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015057953/12.

(150066557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.858.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour Care Invest SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015057955/12.

(150066732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Factor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058118/10.

(150066776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Factor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058119/10.

(150066777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

FB Groupe Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 7.256.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2015 a renouvelé:

- Monsieur Francis FAUCONNIER, né le 24 décembre 1963 à Algrange (France), demeurant professionnellement à L-4149 Schifflange (Luxembourg), Zone Industrielle «Um Monkeler», dans ses fonctions d'administrateur de classe A de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2019;

- Monsieur Richard EPPE, né le 26 avril 1958 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-4149 Schifflange (Luxembourg), Zone Industrielle «Um Monkeler», dans ses fonctions d'administrateur de classe B de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2019;

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, dans ses fonctions de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015058122/20.

(150067046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Feapda Congress 2016 a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1483 Strassen, 4, place Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg F 10.367.

—
STATUTS

I. Dénomination et siège

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte la dénomination: "FEAPDA CONGRESS 2016 a.s.b.l.". Elle a son siège au Centre de Logopédie, 4, Place Thomas Edison, L-1483 Strassen, Luxembourg.

II. But et objet

Art. 2. L'association a pour but d'organiser le prochain congrès européen de la Fédération Européenne des Associations des Professeurs de Déficiants Auditifs («FEAPDA») au Centre de Logopédie à Strassen, Luxembourg en date du 20 au 22 octobre 2016. A cette fin elle peut s'affilier à des organismes nationaux et internationaux et collaborer avec eux.

Art. 3. Respectueux de toutes les opinions philosophiques et politiques, l'association se déclare neutre au point de vue idéologique et politique.

III. Affiliation, exclusion, démission

Art. 4. Peuvent devenir membres de l'association tout membre et tout ancien membre du personnel du Centre de Logopédie intéressé à participer à l'organisation du FEAPDA CONGRESS 2016.

Art. 5. La décision sur l'admission d'un candidat-membre est prise par le Comité.

Art. 6. La qualité de membre se perd

- par démission écrite au Comité,

- par l'exclusion prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des 2/3 des votants.

Art. 7. Les membres s'obligent au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale pour proposition du Comité et ne pourra excéder le montant de 5 euros par membre par année.

IV. Comité

Art. 8. L'association est dirigée par un Comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et de 8 membres au plus. Le Comité peut s'adjoindre des experts. Le nombre minimum de membres du Comité s'élève à trois.

Art. 9. Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité des votes. Le Comité répartira parmi ses membres par la suite les charges de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier.

Art. 10. Le Comité gère les affaires de l'association, traite les questions d'actualité et prend toutes les mesures nécessaires pour garantir un bon déroulement du FEAPDA CONGRESS 2016.

Art. 11. Pour les élections statutaires, le bureau électoral se compose de 3 membres désignés parmi les membres non-candidats. Il procédera au dépouillement des bulletins de vote et proclamera le résultat des élections. Ses décisions sont sans appel.

Art. 12. Une indemnité peut être accordée à des membres du Comité ainsi qu'à toute autre personne ayant officié pour le compte de l'association.

Art. 13. Les mandats des membres du Comité ont une durée de 2 ans et sont renouvelables

Art. 14. Le Comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire au moins une fois par trimestre. Le président est tenu de réunir le Comité chaque fois qu'au moins 1/3 de ses membres l'exige.

Art. 15. Les décisions du Comité sont valablement prises si plus de la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 16. Les actes engageant officiellement l'association sont signés conjointement par le président ou le vice-président et le secrétaire ou le trésorier.

V. L'Assemblée Générale

Art. 17. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an entre le 1^{er} janvier et le 31 mars. Tous les membres seront convoqués par email huit jours au moins à l'avance.

Art. 18. Le président présentera à l'Assemblée Générale ordinaire au nom du Comité un rapport d'activité portant sur l'exercice écoulé.

Le secrétaire rédigera le procès-verbal des délibérations qui sera soumis aux membres dans un délai d'un mois. Ce rapport sera approuvé par la prochaine Assemblée Générale.

Le trésorier présentera à l'Assemblée Générale ordinaire le compte des recettes et des dépenses. Ces comptes, examinés par le Comité, sont vérifiés par deux réviseurs de caisse désignés par l'Assemblée Générale et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Art. 19. L'assemblée Générale a le droit

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association;
- de nommer et de révoquer les membres du Comité;
- d'approuver le compte-rendu des activités et du programme d'action;
- d'approuver les comptes de l'association;
- de fixer la cotisation annuelle;
- de prononcer l'exclusion d'un membre.

VI. Modification des statuts, dissolution de l'association

Art. 20. Les présents statuts ne peuvent être modifiés et l'association ne peut être dissoute que par décision de l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, la fortune de l'association sera affectée au Centre de Logopédie ou à une école ou institution similaire ou à une association en relation avec le Centre de Logopédie.

Art. 22. Tous les cas non prévus aux présents statuts sont réglés par la législation régissant les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Laurence Majerus / Nadine Welfringer / Nadine Rischarde / Nicole Turmes /
Claudine Muller / Carine Speltz / Maggy Scheidweiler.

Référence de publication: 2015058123/72.

(150066576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Felula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.970.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 10 avril 2015 que:

(1) Madame Pascale LANG, demeurant à L-2623 Luxembourg, 1 rue Charles de Tornaco, a été nommée, avec effet au 10 avril 2015, comme administrateur unique de la Société, ceci jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019,

(2) Monsieur Serge Estgen, demeurant à L-2623 Luxembourg, 1 rue Charles de Tornaco, a été nommé, avec effet au 10 avril 2015, comme commissaire aux comptes de la Société, ceci jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015058125/17.

(150066705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

FFE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.201.

EXTRAIT

Les associées de la société ont pris les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Révocation de l'ancien conseil de gérance;

3) Nomination du nouveau conseil de gérance:

- Monsieur Xavier VINCENT, né le 09 novembre 1984 à Massancy (Belgique), demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie) demeurant à 100a, Route D' Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Luca PIZZICOTTI, né le 19 septembre 1992 à Ancona (Italie) demeurant à 100a, Route D'Arton, L-1150 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux gérants prendront fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058126/21.

(150067182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Fideslum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 189.476.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12/02/2015

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

1. Monsieur CUNHA DOS SANTOS Victor David, demeurant professionnellement au 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, est engagé en tant qu'Administrateur de type B, pour une période indéterminée.

2. Monsieur GOMES DOMINGUES Celso, demeurant professionnellement au 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, est engagé en tant qu'Administrateur de type B, pour une période indéterminée.

3. La société est engagée par la signature conjointe des Administrateurs de type A et de type B. Bertrange, le 12/02/2015.

Référence de publication: 2015058127/16.

(150066764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GS van Gogh Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.024.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;

- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant

- Harold HOPE, gérant

- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015058177/21.

(150066444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GS van Gogh Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.033.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue, en date du 3 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;

- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015058178/21.

(150066443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GS Spiegler Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.328.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015058179/21.

(150066445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.699.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2015 que Madame Annick Amoa, employée privée, née le 06.09.1983 à Abidjan, Côte d'Ivoire, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019, en remplacement de Monsieur Donatien-Xavier Martin, administrateur de catégorie B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour GST AutoLeather Holdings S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015058180/17.

(150066974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GT Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 175.823.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 janvier 2015

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société GT Global S.A., tenue au siège social en date du 9 janvier 2015, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1° Acceptation de la démission de Naturwerk S.A. comme administrateur de la société.
 - 2° Renouvellement du mandat de Monsieur Jean Beissel en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GT Global S.A.

Référence de publication: 2015058181/14.

(150066469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GTB-TBG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.608.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Kailash Ramassur, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015058182/15.

(150066967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Gugler Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 95.879.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 2015 que:

1. L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mademoiselle Valérie ENGEL jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la société, qui se tiendra en 2021. Elle décide également de nommer Monsieur Noé LAURENT, né le 27 juillet 1976 à F-67000 Strasbourg, dirigeant de sociétés, demeurant à F-06530 Peymeinade, 42, chemin des mimosas, et, Monsieur Frédéric DESHAIES, né le 11 février 1981 à F-90000 Belfort, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75017 Paris - 12, rue Roger Bacon en qualité d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la société, qui se tiendra en 2021.

2. L'assemblée générale ordinaire décide de nommer Monsieur Vincent RONDEL, né le 14 novembre 1975 à F-90000 Belfort, dirigeant de sociétés, demeurant à F-69300 Caluire et Cuire - 49 Quai Clémenceau, en qualité de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la société, qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2015.

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2015058183/20.

(150066836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Gugler Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 95.879.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 20 février 2015 que:

1. Monsieur Valéry LUX, ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société, se trouve remplacé par Madame Valérie ENGEL, dirigeante de sociétés, demeurant à L-2733 Luxembourg, 12, rue Wiltheim, laquelle dispose d'un pouvoir de signature individuelle pour les actes de gestion journalière, ainsi que pour la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion

Luxembourg, le 15 mars 2015.

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2015058184/15.

(150066836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Gugler Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 95.879.

Il résulte du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 20 février 2015 que:

la nouvelle adresse de Madame Valérie ENGEL est L-2733 Luxembourg, 12, rue Wiltheim.

Luxembourg, le 20 Avril 2015.

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2015058185/11.

(150066836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hammerhead Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2015058186/11.

(150065995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2014 - 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17.04.2015.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc Kriegsmann / Mario Warny

Référence de publication: 2015058187/13.

(150065987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Home Painting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.219.

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 1^{er} mars 2015 que:

- 1) L'associé unique a décidé de nommer, Monsieur Manfred SCHNEIDER, demeurant au 13, route de Luxembourg à L-3253 Bettembourg (Luxembourg) en qualité de gérant technique à compter de ce jour.
- 2) L'associé unique décide de nommer, Monsieur Thierry SCHUMACHER, demeurant professionnellement au 203, route d'Esch à L-1471 Luxembourg en qualité de gérant administratif à compter de ce jour.
- 3) La société sera en toutes circonstances valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHUMACHER Thierry

Associé unique

Référence de publication: 2015058190/17.

(150066251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.748.

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of April.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Howick Place Office S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 308 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand British pounds (GBP 100,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.748 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 6 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 187 of 15 February 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2006, published in the Mémorial number 440 of 23 March 2007.

THERE APPEARED:

Union Investment Institutional Property GmbH, established in Germany registered in the Commercial Register of Hamburg, Germany, with business registry identifier HRB 114835, whose registered address is at Valentinskamp 70 / EMPORIO, Hamburg 20355, Germany acting as capital management company (Kapitalverwaltungsgesellschaft) pursuant to Section 17 of the German Capital Investment Act on account of a German open ended institutional real estate investment fund under the name of "VGV Immobilienfonds II" (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sofia AFONSO DA CHAO-CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and full restatement of the articles of association the Company (the Articles), the corporate purpose of the Company (article 2 of the Articles) shall read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company both in Luxembourg and abroad is:

a) the acquisition, ownership, management, operation and administration in the form of leasing or in other form of the freehold property known as 1-3 Howick Place, Victoria, London, England (referred to as Property);

b) the development of the property, in particular through furnishings, improvements to fit-out, constructions for all types of use;

c) activities connected wholly or partially, directly or indirectly to the object in the financial, movable assets and property sectors, as well as activities in the specified areas that facilitate or promote fulfilment of the object;

d) holding, management and transfer of an interest in HP Resi S.à r.l. (hereinafter referred to as HP Resi Interest), the purpose of which is to manage the leasehold property regarding parts of the Property;

e) and generally all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above and below, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

As long as the Sole Shareholder is shareholder of the Company, the Company shall be limited to the activities that a capital investment company within the meaning of the German Capital Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch) is allowed to exercise for the special fund in accordance with German investment law and the circular letter and decisions issued by the German Federal Financial Supervisory Authority (BaFin).

The Company may only acquire the following assets or properties:

- a) residential lease properties, commercial properties and mixed use properties;
- b) properties being developed up to 100% of the value of the special fund;
- c) undeveloped properties, which are dedicated and suitable for immediate development of one's own according to lit. a), up to 100% of the value of the special fund;
- d) heritable building rights under the requirements of lit. a) through c);
- e) other properties and other heritable building rights as well as rights in the form of residential property ownership, partial ownership, residential heritable building rights and partial heritable building rights, up to 100% of the value of the special fund;
- f) objects that are necessary for managing the assets of the special fund;
- g) interests in real estate companies.

Except as otherwise restricted herein, the Company may obtain any form of credit facility.

As long as the Sole Shareholder is investing in it and the investment is kept for a real estate special fund, the Company shall - only in compliance with the requirements of the German Capital Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch)- be entitled to take on a loan and securities for the loan in the form of real estate securities as well as the assignment and encumbrance of claims arising from legal relationships relating to properties.

Properties to be newly acquired by the Company have to be valued by the expert committee set up by Union Investment Institutional Property GmbH prior to their acquisition and, after acquisition, at least once a year.”; and

2. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The object of the Company both in Luxembourg and abroad is:

- a) the acquisition, ownership, management, operation and administration in the form of leasing or in other form of the freehold property known as 1-3 Howick Place, Victoria, London, England (referred to as Property);
- b) the development of the property, in particular through furnishings, improvements to fit-out, constructions for all types of use;
- c) activities connected wholly or partially, directly or indirectly to the object in the financial, movable assets and property sectors, as well as activities in the specified areas that facilitate or promote fulfilment of the object;
- d) holding, management and transfer of an interest in HP Resi S.à r.l. (hereinafter referred to as HP Resi Interest), the purpose of which is to manage the leasehold property regarding parts of the Property;
- e) and generally all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above and below, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

As long as the Sole Shareholder is shareholder of the Company, the Company shall be limited to the activities that a capital investment company within the meaning of the German Capital Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch) is allowed to exercise for the special fund in accordance with German investment law and the circular letter and decisions issued by the German Federal Financial Supervisory Authority (BaFin).

The Company may only acquire the following assets or properties:

- a) residential lease properties, commercial properties and mixed use properties;
- b) properties being developed up to 100% of the value of the special fund;
- c) undeveloped properties, which are dedicated and suitable for immediate development of one's own according to lit. a), up to 100% of the value of the special fund;
- d) heritable building rights under the requirements of lit. a) through c);
- e) other properties and other heritable building rights as well as rights in the form of residential property ownership, partial ownership, residential heritable building rights and partial heritable building rights, up to 100% of the value of the special fund;
- f) objects that are necessary for managing the assets of the special fund;
- g) interests in real estate companies.

Except as otherwise restricted herein, the Company may obtain any form of credit facility.

As long as the Sole Shareholder is investing in it and the investment is kept for a real estate special fund, the Company shall - only in compliance with the requirements of the German Capital Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch)- be entitled to take on a loan and securities for the loan in the form of real estate securities as well as the assignment and encumbrance of claims arising from legal relationships relating to properties.

Properties to be newly acquired by the Company have to be valued by the expert committee set up by Union Investment Institutional Property GmbH prior to their acquisition and, after acquisition, at least once a year.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name of "Howick Place Office S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at GBP 100,000.00 (one hundred thousand Pounds sterling), represented by 4,000.00 (four thousand shares, with a nominal value of GBP 25 (twenty five Pounds sterling) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law) and may create a special reserve from funds received by the Company as share premiums which may be used by the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, within its sole discretion, to provide for payment for any shares which the Company may redeem in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions (including by way of interim dividend) to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

All shares in the Company shall be held by Union Investment Institutional Property GmbH, with registered office Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, Germany, registered in the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Hamburg under No. HRB 114835 (the Sole Shareholder).

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Subject as provided by the Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager; or
- if the Company has more than one manager, by the joint signature of any two (2) managers; or
- any person to whom such power has been delegated by the Board of Managers or the Sole Manager, as the case may be.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the decision to pay interim dividends shall be taken within two (2) months of the date of the statement of accounts and that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the next year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am vierzehnten April,

wurde vor mir, Maître Blanche Moutrier, Notarin mit Dienstsitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

die außerordentliche Gesellschafterversammlung (die Versammlung) des alleinigen Gesellschafters der Howick Place Office S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée) mit Sitz 308 route d’Esch, L-1471 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 122.748, mit einem Gesellschaftskapital von einhunderttausend Britischen Pfund (GBP 100.000.-), die durch Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Dienstsitz in Luxemburg vom 6. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das Mémorial) unter Nummer 187 vom 15. Februar 2007 gegründet wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde gemäß der Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Dienstsitz in Luxemburg vom 14. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial unter Nummer 440 vom 23. März 2007, geändert.

ES ERSCHIEN:

Union Investment Institutional Property GmbH, mit Sitz in Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg zu HRB 144835, geschäftsansässig Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hamburg, Deutschland, handelnd als Kapitalverwaltungsgesellschaft nach § 17 des Kapitalanlagegesetzbuches für Rechnung des offenen inländischen Spezial-AIF mit festen Anlagebedingungen mit Namen “VGV Immobilienfonds II” (der Alleingeschafter),

vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Mitarbeiterin, geschäftsansässig in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, handelnd aufgrund privatschriftlicher Vollmacht.

Solche Vollmacht, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und durch den unterzeichnenden Notar, wird dieser Urkunde für die Zwecke der Anmeldung als Anlage beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorstehend, bat den unterzeichnenden Notar um Niederschrift des Folgenden:

I. Der Alleingeschafter hält sämtliche Geschäftsanteile an der Gesellschaft.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung und Neufassung der Satzung der Gesellschaft (die Satzung), wobei der Zweck der Gesellschaft wie folgt lauten soll:

“ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft in Luxemburg und im Ausland ist:

a) Erwerb, Eigentum, Leitung, Betrieb und Verwaltung in Form von Vermietung oder in anderer Form der Eigenimmobilie mit der Bezeichnung 1-3 Howick Place, Victoria, London, England (nachstehend Immobilie genannt);

b) Ausstattung der Immobilie, insbesondere durch Möbel, Einrichtungsgegenstände und Einbauten für alle Arten von Nutzung;

c) Tätigkeiten, die ganz oder teilweise, unmittelbar oder mittelbar mit dem Geschäftszweck im Bereich Finanz- und Sachvermögen sowie Immobilien zusammenhängen, sowie alle Tätigkeiten in den angegebenen Bereichen, die die Erfüllung des Geschäftszwecks erleichtern oder fördern;

d) Halten, Verwalten und Übertragung der Geschäftsanteile an der HP Resi S.à r.l. (nachstehend HP Resi Beteiligung genannt), deren Gesellschaftszweck das Verwalten des Nutzungsrechts an Teilen der Immobilie (leasehold property) ist;

e) und generell alle gesetzlichen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Maßnahmen und generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Geschäftszwecks erforderlich sind, sowie alle Maßnahmen, die unmittelbar oder mittelbar damit zusammenhängen, die Erfüllung ihres vor- und nachstehend beschriebenen Zwecks zu

erleichtern, wobei als vereinbart gilt, dass die Gesellschaft keine Transaktionen vornimmt, die sie dazu veranlassen würden, eine Tätigkeit aufzunehmen, die als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors aufzufassen ist.

Solange der Alleingesellschafter der Gesellschafter der Gesellschaft ist, beschränkt sich die Gesellschaft auf die Tätigkeiten, die eine Kapitalverwaltungsgesellschaft im Sinne des deutschen Kapitalanlagegesetzbuches für den Spezialfonds gemäß dem deutschen Kapitalanlagegesetzbuch und den Rundschreiben und Entscheidungen, die von der deutschen Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) herausgegeben wurden, ausüben darf.

Die Gesellschaft darf nur nachstehende Vermögensgegenstände oder Immobilien erwerben:

- a) Wohnimmobilien zu Mietzwecken, gewerbliche Immobilien und Immobilien zur gemischten Nutzung;
- b) Immobilien, die bis zu 100 % des Wertes des Spezialfonds erschlossen werden;
- c) unerschlossene Immobilien, die für eine sofortige Erschließung im eigenen Namen gemäß Buchstabe a) vorgesehen und geeignet sind, bis zu 100 % des Wertes des Spezialfonds;
- d) vererbare Baurechte gemäß den Anforderungen der Buchstaben a) bis c);
- e) sonstige Immobilien und andere vererbare Baurechte sowie Rechte in Form von Eigentum oder Miteigentum an Wohnimmobilien, von vererbaren Wohnbaurechten und vererbaren Mitbaurechten, bis zu 100 % des Wertes des Spezialfonds;
- f) Gegenstände, die zur Bewirtschaftung der Vermögensgegenstände des Spezialfonds erforderlich sind.
- g) Beteiligungen an Immobilien-Gesellschaften

Falls nicht anders in vorliegender Satzung eingeschränkt, darf die Gesellschaft jede Form von Kredit aufnehmen.

Solange der Alleingesellschafter in sie investiert und die Investition für einen Immobilien-Spezialfonds gehalten wird, ist die Gesellschaft - nur gemäß den Anforderungen des deutschen Kapitalanlagegesetzbuches - berechtigt, ein Darlehen und Sicherheiten für das Darlehen in Form von Immobiliarsicherheiten aufzunehmen sowie die Abtretung und Belastung von Forderungen aus Rechtsverhältnissen in Bezug auf Immobilien vorzunehmen.

Immobilien, die von der Gesellschaft neu erworben werden sollen, müssen vor dem Erwerb und mindestens einmal jährlich nach dem Erwerb von dem von Union Investment Institutional Property GmbH eingesetzten Sachverständigenausschuss bewertet werden.“; und

2. Verschiedenes.

III. Der Alleingesellschafter fasst die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Neufassung der Satzung der Gesellschaft, die zukünftig wie folgt lauten soll:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die den Gesetzen, die für eine derartige Gesellschaft (nachstehend die Gesellschaft genannt) maßgebend sind, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung (nachstehend das Gesetz genannt), sowie der vorliegenden Satzung (nachstehend die Satzung genannt) unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft in Luxemburg und im Ausland ist:

- a) Erwerb, Eigentum, Leitung, Betrieb und Verwaltung in Form von Vermietung oder in anderer Form der Eigenimmobilie mit der Bezeichnung 1-3 Howick Place, Victoria, London, England (nachstehend Immobilie genannt);
- b) Ausstattung der Immobilie, insbesondere durch Möbel, Einrichtungsgegenstände und Einbauten für alle Arten von Nutzung;
- c) Tätigkeiten, die ganz oder teilweise, unmittelbar oder mittelbar mit dem Geschäftszweck im Bereich Finanz- und Sachvermögen sowie Immobilien zusammenhängen, sowie alle Tätigkeiten in den angegebenen Bereichen, die die Erfüllung des Geschäftszwecks erleichtern oder fördern;
- d) Halten, Verwalten und Übertragung der Gesellschaftsanteile an der HP Resi S.à r.l. (nachstehend HP Resi Beteiligung genannt), deren Gesellschaftszweck das Verwalten des Nutzungsrechts an Teilen der Immobilie (leasehold property) ist;
- e) und generell alle gesetzlichen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Maßnahmen und generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Geschäftszwecks erforderlich sind, sowie alle Maßnahmen, die unmittelbar oder mittelbar damit zusammenhängen, die Erfüllung ihres vor- und nachstehend beschriebenen Zwecks zu erleichtern, wobei als vereinbart gilt, dass die Gesellschaft keine Transaktionen vornimmt, die sie dazu veranlassen würden, eine Tätigkeit aufzunehmen, die als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors aufzufassen ist.

Solange der Alleingesellschafter der Gesellschafter der Gesellschaft ist, beschränkt sich die Gesellschaft auf die Tätigkeiten, die eine Kapitalverwaltungsgesellschaft im Sinne des deutschen Kapitalanlagegesetzbuches für den Spezialfonds gemäß dem deutschen Kapitalanlagegesetzbuch und den Rundschreiben und Entscheidungen, die von der deutschen Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) herausgegeben wurden, ausüben darf.

Die Gesellschaft darf nur nachstehende Vermögensgegenstände oder Immobilien erwerben:

- a) Wohnimmobilien zu Mietzwecken, gewerbliche Immobilien und Immobilien zur gemischten Nutzung;
- b) Immobilien, die bis zu 100 % des Wertes des Spezialfonds erschlossen werden;

c) unerschlossene Immobilien, die für eine sofortige Erschließung im eigenen Namen gemäß Buchstabe a) vorgesehen und geeignet sind, bis zu 100 % des Wertes des Spezialfonds;

d) vererbare Baurechte gemäß den Anforderungen der Buchstaben a) bis c);

e) sonstige Immobilien und andere vererbare Baurechte sowie Rechte in Form von Eigentum oder Miteigentum an Wohnimmobilien, von vererbaren Wohnbaurechten und vererbaren Mitbaurechten, bis zu 100 % des Wertes des Spezialfonds;

f) Gegenstände, die zur Bewirtschaftung der Vermögensgegenstände des Spezialfonds erforderlich sind.

g) Beteiligungen an Immobilien-Gesellschaften

Falls nicht anders in vorliegender Satzung eingeschränkt, darf die Gesellschaft jede Form von Kredit aufnehmen.

Solange der Alleingesellschafter in sie investiert und die Investition für einen Immobilien-Spezialfonds gehalten wird, ist die Gesellschaft - nur gemäß den Anforderungen des deutschen Kapitalanlagegesetzbuches - berechtigt, ein Darlehen und Sicherheiten für das Darlehen in Form von Immobiliarsicherheiten aufzunehmen sowie die Abtretung und Belastung von Forderungen aus Rechtsverhältnissen in Bezug auf Immobilien vorzunehmen.

Immobilien, die von der Gesellschaft neu erworben werden sollen, müssen vor dem Erwerb und mindestens einmal jährlich nach dem Erwerb von dem von Union Investment Institutional Property GmbH eingesetzten Sachverständigenausschuss bewertet werden.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Howick Place Office S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Er kann auf Beschluss des Alleingeschafters (gemäß unten stehender Definition) oder des Vorstandes (gemäß unten stehender Definition) bzw. aufgrund eines Beschlusses der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß den zu diesem Zeitpunkt geltenden Bestimmungen des Gesetzes an jede andere Anschrift in derselben Gemeinde oder in eine andere Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland Geschäftsstellen und Niederlassungen unterhalten.

Art. 6. Das Stammkapital beträgt 100.000,00 GBP (in Worten einhunderttausend Britische Pfund), vertreten durch 4.000,00 (in Worten viertausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je 25 GBP (in Worten fünfundzwanzig Britische Pfund).

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zurückkaufen.

Der Alleingeschaftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern, der Vorstand, kann (zusätzlich zu den gesetzlich erforderlichen Rücklagen) in dem für erforderlich gehaltenen Maße Rücklagen bilden und kann eine Sonderrücklage aus Mitteln bilden, die die Gesellschaft als Vorzugsrechte erhalten hat, die von dem Alleingeschaftsführer bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern, dem Vorstand, nach eigenem Ermessen zur Zahlung von Geschäftsanteilen genutzt werden dürfen, die die Gesellschaft gemäß dieser Satzung zurückzahlen darf, um realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste auszugleichen oder um Dividenden oder sonstige Ausschüttungen (auch in Form von Zwischendividenden) an den (die) Gesellschafter zu zahlen oder um Mittel der gesetzlichen Rücklage zuzuführen.

Sämtliche Geschäftsanteile an der Gesellschaft werden gehalten von Union Investment Institutional Property GmbH, Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter HRB 114835 (der Alleingeschafter).

Art. 7. Das Stammkapital kann jederzeit auf Beschluss des Alleingeschafters oder auf Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 16 der Satzung geändert werden.

Art. 8. Jeder Geschäftsanteil berechtigt dessen Inhaber zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und dem Gewinn der Gesellschaft gemäß Artikel 19.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile unteilbar, da nur ein Eigentümer je Geschäftsanteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

Art. 10. Im Falle eines Alleingeschafters sind die vom Alleingeschafter gehaltenen Geschäftsanteile der Gesellschaft frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern dürfen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Geschäftsanteile nur gemäß Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft darf nicht wegen Todes, Aussetzung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem (nachstehend der Alleingeschaftsführer genannt) oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Wurden mehrere Geschäftsführer ernannt, bilden sie einen Vorstand (nachstehend der Vorstand genannt).

Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) keine Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Begründung auf Beschluss der Gesellschafter entlassen werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Art. 13. Gegenüber Dritten verfügt der Alleingeschäftsführer oder der Vorstand über alle Vollmachten, um in allen Fällen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Maßnahmen durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Geschäftszweck der Gesellschaft übereinstimmen, sofern dieser Artikel eingehalten wurde.

Alle Vollmachten, die nicht laut dem Gesetz oder der Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Alleingeschäftsführers oder des Vorstands.

Vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung sind nachstehende Personen berechtigt, die Gesellschaft zu vertreten und/oder zu binden:

- falls die Gesellschaft einen Alleingeschäftsführer hat, der Alleingeschäftsführer; oder
- falls die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern; oder
- jede Person, der diese Vollmacht vom Vorstand bzw. vom Alleingeschäftsführer übertragen wurde.

Der Alleingeschäftsführer oder der Vorstand ist berechtigt, für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Vollmachtinhabern, die aus seinen Mitgliedern ausgewählt werden können, aber nicht müssen, und Gesellschafter sein können, aber nicht müssen, besondere Vollmachten zu erteilen.

Art. 14. Der Alleingeschäftsführer oder der Vorstand kann die laufenden Geschäfte der Gesellschaft einem oder mehreren Geschäftsführer(n) oder Beauftragten übertragen und bestimmt die Aufgaben und gegebenenfalls die Vergütung des Geschäftsführers bzw. des Beauftragten, die Dauer der Vertretungszeit sowie alle anderen maßgeblichen Bedingungen dieser Vertretung.

Der Vorstand kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Ist der Vorsitzende verhindert, wird er durch einen Geschäftsführer ersetzt, der aus den an der Sitzung anwesenden Geschäftsführern gewählt wird.

Der Vorstand kann einen Schriftführer berufen, der kein Geschäftsführer oder Gesellschafter der Gesellschaft sein muss.

Der Vorstand tritt sooft zusammen wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Die Vorstandssitzungen werden vom Vorsitzenden, vom Schriftführer oder von zwei (2) Geschäftsführern an den im Einladungsschreiben angegebenen Ort einberufen. Der Vorstand kann ohne Vorankündigung rechtswirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Ein Geschäftsführer kann im Vorstand durch einen anderen Geschäftsführer vertreten werden, und ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Der Vorstand kann nur dann rechtswirksam beraten und beschließen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmachten vertreten ist, und alle Vorstandsbeschlüsse bedürfen der einfachen Mehrheit.

Ein oder mehrere Geschäftsführer können an einer Sitzung durch eine Telefonkonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, wodurch mehrere daran teilnehmende Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können. Eine derartige Teilnahme gilt als gleichbedeutend mit einer körperlichen Anwesenheit an der Sitzung. Beschlüsse, die auf einer derartigen Sitzung gefasst werden, können in einem einzelnen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden, die von allen Teilnehmern unterzeichnet werden.

Ein von allen Geschäftsführern genehmigter und unterzeichneter schriftlicher Beschluss ist genauso regulär und rechtswirksam als wenn er auf einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung gefasst worden wäre. Ein derartiger Beschluss kann in einem einzelnen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden, die von allen Vorstandsmitgliedern unterzeichnet werden.

Der Alleingeschäftsführer oder der Vorstand kann beschließen, vor dem Ende des Geschäftsjahrs den Gesellschaftern Zwischendividenden zu zahlen; Grundlage hierfür ist eine Rechnungsübersicht, aus der hervorgeht, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass die Beschlussfassung innerhalb von zwei (2) Monaten nach dem Stichtag der Rechnungsübersicht erfolgt und dass der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs realisierten Gewinne, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch vermindert um den Verlustvortrag und die Beträge, die einer gemäß dem Gesetz oder dieser Satzung zu bildenden Rücklage zuzuführen sind, nicht überschreiten darf.

Art. 15. Der (die) Geschäftsführer übernimmt (übernehmen) aufgrund seiner/ihrer Position keine persönliche Haftung in Bezug auf eine Verpflichtung, die er (sie) im Namen der Gesellschaft rechtswirksam eingegangen ist (sind).

Art. 16. Der (die) Gesellschafter übernimmt (übernehmen) alle der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragenen Vollmachten.

Bei mehreren Gesellschaftern kann sich jeder Gesellschafter an kollektiven Beschlüssen ungeachtet der Anzahl der gehaltenen Geschäftsanteile beteiligen. Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Kollektive Beschlüsse werden nur dann rechtswirksam gefasst, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Beschlüsse zur Satzungsänderung dürfen jedoch nur mit der Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des Gesetzes halten.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Zu Ende jeden Geschäftsjahres wird ein Rechnungsabschluss der Gesellschaft erstellt, und der Alleingeschäftsführer oder der Vorstand erstellt ein Bestandsverzeichnis mit einer Aufstellung des Werts der Aktiva und Passiva.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Verzeichnis und die Bilanz nehmen.

Art. 19. Das Aktivsaldo der Gewinn- und Verlustrechnung stellt nach Abzug von Ausgaben, Kosten, Abschreibungen, Spesen und Rückstellungen den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5 %) des Reingewinns der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Dieser Abzug ist nicht mehr verpflichtend, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10 %) des ausgegebenen Stammkapitals beträgt; er wird jedoch wieder aufgenommen, bis der Rücklagefonds vollständig wiederhergestellt ist, wenn die Zehn-Prozent- (10 %)-Schwelle, gleich zu welcher Zeit und aus welchem Grund, nicht mehr eingehalten wird.

Der Saldo des Reingewinns kann an den Alleingesellschafter oder die Gesellschafter im Verhältnis zur ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Art. 20. Bei der Abwicklung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, aber nicht müssen, und die von dem (den) Gesellschafter(n) benannt werden, der (die) ihre Vollmachten und Vergütung festlegt (festlegen).

Bei der Abwicklung der Gesellschaft erfolgen Ausschüttungen an die Gesellschafter gemäß Artikel 19.

Art. 21. Für alle Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in der Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes.

Erklärung

Die unterzeichnende Notarin, die der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in englischer Sprache verfasst ist, auf die eine deutsche Übersetzung folgt und dass im Falle von Abweichungen zwischen englischer und deutscher Fassung die englischsprachige Fassung verbindlich ist.

WORAUFHIN die vorliegende Urkunde niedergeschrieben wurde in Esch-sur-Alzette, an dem eingangs dieser Urkunde erwähnte Tag.

Nachdem dem Bevollmächtigten, handelnd für die erschienene Partei, diese Urkunde vorgelesen wurde, unterzeichneten der Bevollmächtigte zusammen mit der Notarin die vorliegende Urkunde im Original.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/04/2015. Relation: EAC/2015/8593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/04/2015.

Référence de publication: 2015058191/458.

(150066226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hatchepsout SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.588.

Extrait du conseil d'administration du 15 janvier 2015

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 15 Janvier 2015, l'Administrateur unique a décidé de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 1 rue J-P Brasseur, L-1258 Luxembourg, à L-2449 Luxembourg, 25C Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy CHASSIGNON

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2015058193/14.

(150067073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hatfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.258.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 avril 2015 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Nicole HENOUMONT de son poste d'administrateur de la société et décide de coopter en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Etienne GILLET, Expert-Comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968 avec adresse professionnelle 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au poste d'administrateur; son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015058194/15.

(150067057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 31.093.

—
Der Jahresabschluss vom 01.01.2014 - 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17.04.2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Stefan Schneider

Référence de publication: 2015058195/13.

(150065977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.140.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 mars 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée

- ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Breckinridge Knapp, M. François Oesch, M. Frédéric Fasel et M. Jean-Christophe Rochat jusqu'à la prochaine Assemblée qui se tiendra en 2016;

- ratifie le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l, jusqu'à la prochaine Assemblée qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015058197/14.

(150066448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Hitec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 37.529.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2015

L'assemblée générale extraordinaire nomme commissaire aux comptes, Monsieur Elvinger Jean-Paul, 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Son mandat prendra fin le 27 avril 2018.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Pour extrait conforme

HITEC LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2015058201/14.

(150066712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 173.435.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am siebenundzwanzigsten Februar,
vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg),
sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen,

die Aktionäre der Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-8232 Mamer, 101, route de Holzem und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 173.435 (die Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von zwei Millionen dreihunderttausend (2.300.000) Aktien ohne Nominalwert, eingeteilt in eine Million einhundertfünfzigtausend (1.150.000) Aktien der Kategorie A und eine Million einhundertfünfzigtausend (1.150.000) Aktien der Kategorie B.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 21. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3082, vom 24. Dezember 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines am 28. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 233, vom 31. Januar 2013.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Dr. Gerhard Kerckhoff, Head of Legal Department Ceratizit Group, mit beruflicher Anschrift in L-8232 Mamer (Großherzogtum Luxemburg), 101, rue de Holzem,

welcher Frau Karola Böhm, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), zum Schriftführer bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Chris Oberhag, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg) (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung um 11.05 Uhr als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste (die Anwesenheitsliste) geht hervor, dass die gesamten zwei Millionen dreihunderttausend (2.300.000) Aktien ohne Nominalwert bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 7 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;
2. Umwandlung von zweihundertsechundsiebzigttausend (276.000) Aktien der Kategorie A mit den Nummern 2801 bis 5200 und 339201 bis 612800 in Aktien der Kategorie B;
3. Abänderung des gesamten fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft aufgrund des vorstehenden Beschlusses mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Gezeichnetes Kapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt dreiundzwanzig Millionen EUR (23.000.000 EUR) und ist in zwei Millionen dreihunderttausend (2.300.000) Aktien ohne Nominalwert aufgeteilt, von denen achthundvierundsiebzigttausend (874.000) Aktien der Kategorie A (die „Aktien der Kategorie A“) und eine Million vierhundertsechundsiebzigttausend (1.426.000) Aktien der Kategorie B (die „Aktien der Kategorie B“) (die Aktien der Kategorie A und die Aktien der Kategorie B im weiteren die „Aktien“ oder „Aktien der Kategorie A und B“) sind.“

4. Abänderung von Artikel 8, Absatz 2, erste Zeile, insofern, dass die Formulierung „der Aktionäre“ durch die Formulierung „sämtlicher Aktionäre“ ersetzt wird, so dass selbiger Absatz in Zukunft wie folgt lautet:

„Jede Übertragung der Aktien erfordert die Zustimmung sämtlicher Aktionäre, die nicht verweigert werden darf, es sei denn aus Gründen, wie es in eventuell zwischen den Aktionären bestehenden Vereinbarungen festgelegt sein mag, auf welche sich die Aktionäre der Gesellschaft jeweils geeinigt haben mögen. Die Eintragung der Aktien in das Aktienregister der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat darf nicht verweigert werden und die Umschreibung des Aktienregisters hat zu erfolgen, es sei denn aus Gründen, wie es in eventuell zwischen den Aktionären bestehenden Vereinbarungen festgelegt sein mag.“

5. Abänderung von Artikel 8, Absatz 3, Punkt (1), so dass selbiger in Zukunft wie folgt lautet, und ersatzlose Streichung der Punkte a), b), c) und d):

„(1) Soweit der Aktionär eine juristische Person ist, sind die Bestimmungen dieser Satzung betreffend den Vorkaufsfall nicht anwendbar.“

6. Abänderung von Artikel 8, Absatz 3, Punkt (2), erster Satz, so dass selbiger in Zukunft wie folgt lautet:

„(2) Soweit der Aktionär eine natürliche Person ist, welche Inhaber von Aktien der Kategorie A ist,...“; der Rest des Satzes bleibt unverändert.

7. Ersetzen in der gesamten Satzung der Bezeichnung „Gesellschafter“ durch die Bezeichnung „Aktionäre“ und der Bezeichnung „Gesellschaftsanteile“ durch die Bezeichnung „Aktien“.

III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, zweihundertsechundsiebzigttausend (276.000) Aktien der Kategorie A mit den Nummern 2801 bis 5200 und 339201 bis 612800 in Aktien der Kategorie B umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, den gesamten fünften Artikel der Satzung der Gesellschaft aufgrund des vorstehenden Beschlusses mit folgendem Wortlaut abzuändern:

" **Art. 5. Gezeichnetes Kapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt dreiundzwanzig Millionen EUR (23.000.000 EUR) und ist in zwei Millionen dreihunderttausend (2.300.000) Aktien ohne Nominalwert aufgeteilt, von denen achthundervierundsiebzigttausend (874.000) Aktien der Kategorie A (die „Aktien der Kategorie A“) und eine Million vierhundertsechundsiebzigttausend (1.426.000) Aktien der Kategorie B (die „Aktien der Kategorie B“) (die Aktien der Kategorie A und die Aktien der Kategorie B im weiteren die „Aktien“ oder „Aktien der Kategorie A und B“) sind.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, in Artikel 8, Absatz 2, erste Zeile die Formulierung „der Aktionäre“ durch die Formulierung „sämtlicher Aktionäre“ zu ersetzen, so dass selbiger in Zukunft wie folgt lautet:

„Jede Übertragung der Aktien erfordert die Zustimmung sämtlicher Aktionäre, die nicht verweigert werden darf, es sei denn aus Gründen, wie es in eventuell zwischen den Aktionären bestehenden Vereinbarungen festgelegt sein mag, auf welche sich die Aktionäre der Gesellschaft jeweils geeinigt haben mögen. Die Eintragung der Aktien in das Aktionärsregister der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat darf nicht verweigert werden und die Umschreibung des Aktienregisters hat zu erfolgen, es sei denn aus Gründen, wie es in eventuell zwischen den Aktionären bestehenden Vereinbarungen festgelegt sein mag.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, Artikel 8, Absatz 3, Punkt (1) abzuändern, so dass selbiger in Zukunft wie folgt lautet, und die Punkte a), b), c) und d) ersatzlos zu streichen:

„(1) Soweit der Aktionär eine juristische Person ist, sind die Bestimmungen dieser Satzung betreffend den Vorkaufsfall nicht anwendbar.“

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, Artikel 8, Absatz 3, Punkt (2), erster Satz abzuändern, so dass selbiger in Zukunft wie folgt lautet:

„(2) Soweit der Aktionär eine natürliche Person ist, welche Inhaber von Aktien der Kategorie A ist, ...“; der Rest des Satzes bleibt unverändert.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, in der gesamten Satzung die Bezeichnung „Gesellschafter“ durch die Bezeichnung „Aktionäre“, sowie die Bezeichnung „Gesellschaftsanteile“ durch die Bezeichnung „Aktien“ zu ersetzen.

Die Sitzung wird um 11.15 Uhr für geschlossen erklärt.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Bad-Mondorf, am Datum wie eingangs erwähnt

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit demselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Kerckhoff, K. Böhm, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 mars 2015. GAC/2015/1952. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058176/119.

(150066943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

GREP Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.967.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 17 avril 2015, que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 17 avril 2015 pour une durée indéterminée.

- Transfert d'adresse de l'associé GERMAN REAL ESTATE PARTNERS Luxembourg S.A. au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015058174/17.

(150066219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Endherma S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015056858/10.

(150064823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

EIG Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.120.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Kailash Ramassur, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015058072/15.

(150066545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.
